



Auch, le 6 novembre 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **3<sup>ème</sup> Budget Participatif Gersois : une grande soirée de dépôt d'idées lundi 11 décembre à Auch**

À l'occasion de la période de dépôt d'idées au 3<sup>ème</sup> Budget Participatif Gersois, le Conseil départemental convie les citoyens, associations, collectivités et toutes personnes susceptibles de porter une idée, lors d'une grande soirée à Auch.

**« Mettons nos idées en commun », rendez-vous est donné lundi 11 décembre à 18h à Auch aux Écuries à Circa, Allée des Arts.**

Cette soirée sera l'occasion de débattre et échanger sur des idées, répondant aux critères de cette 3<sup>ème</sup> édition. Des ateliers thématiques seront pour cela organisés et permettront une mise en commun des réflexions.

Pour rappel, le Budget Participatif Gersois est doté de 1 000 000 euros réparti sur 2 cycles annuels (2 x 500 000 €) et est axé sur la thématique des transitions. Les idées doivent relever de dépenses d'investissement uniquement.

Elles doivent s'insérer obligatoirement dans les champs suivants en lien avec les compétences du Département : Solidarité, Ecologie – Environnement, Numérique, Alimentation Durable, Société, Citoyenneté et Economie circulaire.

Une idée doit bénéficier au Gers et aux Gersois.e.s à savoir : être d'intérêt collectif et être localisée dans le Gers et profiter aux habitants gersois.

De la restauration d'un clocher d'église, à la sauvegarde des abeilles, en passant par la mutualisation de matériels pour des festivals, de nombreuses idées peuvent bénéficier des financements de ce nouveau Budget Participatif Gersois.

### **Le Mot du Président**

*« Je souhaite que cette soirée apporte de riches idées à ce 3<sup>ème</sup> Budget Participatif, véritable outil de participation citoyenne pour les Gersois et les Gersois. L'objectif du budget participatif est de donner la possibilité à nos concitoyens de porter un projet local qui leur tient à cœur, de le faire connaître du grand public et de convaincre les votants de sa pertinence et de son utilité pour le bien commun. D'un montant d'1 million d'euros réparti sur 2 ans, ce BPG est la traduction*

*institutionnelle de notre conviction que tout citoyen, sans distinction, a le droit de contribuer de façon active à la définition de ce qui relève de l'intérêt commun et de prendre part aux décisions qui le concerne. » - Philippe Dupouy, Président du Département du Gers.*